

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

6^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI

11 – 12 SEPTEMBRE 2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA YONNE
Nom du Rallye :	6 ^{ème} RALLYE DU GRAND SENONAI
Date :	11 et 12 SEPTEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes 2026 (coef. 2) Challenges Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	42 du 24/03/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	273 du 24/03/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	GUIBLAIN André
Téléphone :	06.48.73.12.79
Mail :	andre.guiblain@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	GUIBLAIN André
Membres :	Comité ASA YONNE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	15 rue Chiffot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
Téléphone :	06.08.02.44.26
Mail:	asa.yonne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Hôtel IBIS - 89100 SENS
Lieu, date, horaire :	2 avenue Henri Delanne du 10 14h00 à 12 20h00
Organisateur technique	
Nom :	Association SENONAI RALLYE SPORT
Adresse :	10 route de Sens 89320 ARCES-DILO
Téléphone :	06.79.78.33.88
Mail :	vanessa.guerelle@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 Juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 Juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 31 Août 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 6 Septembre 2026
Distribution du Road-Book	Boutique ASA 13 rue du Plat d'Etain 89100 SENS, dimanche 6 Septembre de 8h00 à 16h00 et vendredi 11 Septembre à l'hôtel IBIS – 2 avenue Henri Delanne 89100 SENS de 8h00 à 15h00
Reconnaisances	Dimanche 6 Septembre de 8h00 à 18h00 et Vendredi 11 Septembre de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 11 Septembre 2026 de 14h30 à 20h00
Vérifications techniques	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 11 Septembre 2026 de 14h45 à 20h15
Mise en place du parc de départ	Parking SENS SUD le 11 Septembre 2026 à partir de 14h45
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Hôtel IBIS 2 avenue Henri Delanne 89100 SENS Vendredi 11 Septembre 2026 à 16h30
Publication des équipages admis au départ	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 11 Septembre 2026 à 21h00
Publication des heures et ordres de départ	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 11 Septembre 2026 à 21h00
Briefing des pilotes	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS remis à l'administratif contre émargement
Départ (VHRS)	Parc fermé de départ, parking SENS SUD Samedi 12 Septembre 2026 à 7h45
Publication des résultats partiels	NEANT
Arrivée (VHRS)	Parc fermé d'arrivée, parking SENS SUD Samedi 12 Septembre 2026 à 16h28
Vérifications finales	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 12 Septembre 2026 à l'issue du rallye
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 12 Septembre 2026 à l'issue du rallye
Remise des prix	Podium d'arrivée parking SENS SUD le 12 Septembre 2026 à l'entrée du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN 75
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Josiane CHARLEUX9434 Jean-Marc SEGOUIN.....3352
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX 9434
Directeur de Course	Gérard PLISSON.....12983
Directeurs de Course adjoints	VHC/VHRS Jannick DAUBIGNE 6560 Parc fermé/regr. Rémy DUMOND 3808
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Maryse DOREY..... 3123 Christian HAMON..... 29685
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Jacky OLIVAIN 3272 Gérard PORA 57091
Commissaire Technique responsable	Daniel LEFORT..... 6085
Commissaires Techniques adjoints	Roger COLIBERT 59209 Patrick DESBAIT 9740 Jean-Luc LAPLANCHE 19578 Pierre-Arnaud TEXIER 53166
Médecin chef	Patrick CHERREAU 23731
Chargés des relations avec les concurrents	Monique FRANCE 29181 Noémie LORMEL 322741
Juges de faits	François BELORGEY 10528
Chargé des relations avec la presse	
Chronométrateurs	Françoise FRANCHI 214894 Marylise TREMBLAY 17049 Sabine JEDREK 317059 Nathalie THIERY 342012 Jean-Marie TSCHOFFEN 196872
Classement	BRENNUS INFORMATIQUE
Speaker	Stéphane GRILLOT 188726

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site du rallye : <https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du **GRAND SENONAI**s doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **31 AOUT 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15 rue Chiffrot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE** – mail : asa.yonne@orange.fr – site : <https://asayonne.fr>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures maximum (100 modernes – 10 VHC – 20 VHRS)**.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 355 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 710 €
- pour les équipages de l'ASA YONNE : 330 €
- pour 3 engagements groupés dans le même envoi : 330 €
- 5 € seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
- Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE
- Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée parking « HYPER U ». Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 200 € par infraction et par piquet

La surface attribuée par équipage dans le parc d'assistance est de 40 m² par voiture + 30 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. Un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 € le m² selon les disponibilités de l'organisation.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT. .

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **174,450 km.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,200 km.**

Les épreuves spéciales sont : **TALOUAN : 4,100 km x 3 - VILLENEUVE : 9,300 km x 3.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4P. DEMONSTRATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le 6^{ème} Rallye régional du GRAND SENONAIIS intègrera des voitures de démonstration. Un briefing écrit sera remis aux équipages.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages.**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 6 Septembre 2026 de 8h00 à 18h00 et le Vendredi 11 Septembre 2026 de 8h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le rallye moderne partira **15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY » : **SENONAIS2026**

Les prix sont répartis de la façon suivante :

		1er	2ème	3ème
GENERAL		350 €	250 €	150 €
CLASSES	1 à 4 Partants	170 €	-	-
	5 à 6 Partants	350 €	-	-
	7 Partants et plus	350 €	170 €	50 €
FEMININE	1 Partante	150 €	-	
	2 Partante et plus	200 €		

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers du scratch ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

Les prix ne sont pas cumulables.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront un trophée.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayants droits dans la semaine suivant le rallye.